• (1250)

M. Breau: Grâce au bon programme libéral.

M. Sargeant: Oui, effectivement, mais il a disparu malheureusement. Au Manitoba cela ne nuit pas seulement aux pêcheurs, mais aussi aux constructeurs de bateaux. Dans ma circonscription de Selkirk-Interlake, il y a deux entreprises, Gimli et Lake Winnipeg-Boatworks, qui sont sérieusement touchées. Il s'agit de deux petites entreprises qui comptent sur le volume d'affaires que leur procurent les pêcheurs locaux. Quand une subvention de ce genre est suspendue, les constructeurs de bateaux s'en ressentent. En ce moment, ces deux entreprises s'attendent à un mauvais hiver. Elles auront même très probablement à mettre à pied du personnel, et à fermer leurs ateliers pendant l'hiver.

Deux autres constructeurs du Manitoba, Lakeside Boatworks et Lake Winnipegosis Boatworks, qui se trouvent dans la circonscription voisine de Dauphin, sont encore plus touchés que Gimli, puisqu'ils ont dû interrompre leur activité. Les quatre constructeurs manitobains estiment qu'ils ont perdu cette année \$500,000 d'affaires, ce qui est beaucoup pour de petites entreprises. Je signale que 35 p. 100 de \$5,000, cela donne un chiffre voisin du montant des subventions qui n'ont pas été accordées cette année au Manitoba.

A ce sujet j'aimerais demander au ministre quelles mesures il a prises, le cas échéant, pour rétablir ce programme. Si rien n'a été fait, pense-t-il que le programme va être rétabli dans un très proche avenir? Puis-je demander si notre procédure permet au ministre de répondre maintenant ou si je dois poursuivre et attendre qu'il réponde plus tard?

Le président: Libre à vous. Si le député utilise tout son temps de parole, il peut s'en servir pour présenter immédiatement ses observations. S'il veut obtenir immédiatement la réponse à ses questions, le temps que passera le ministre à lui répondre sera défalqué des 20 minutes du député. C'est donc à lui de décider.

M. Sargeant: J'ai un autre sujet à aborder et ma question ne me prendra pas très longtemps. J'expose d'abord la situation et ensuite je pose ma deuxième question. Peut-être le ministre voudra-t-il alors répondre aux deux questions.

Le second point concerne l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Ces dernières semaines, le ministre des Ressources du Manitoba, M. Brian Ransom, a déclaré qu'il permettrait peut-être aux pêcheurs professionnels de se retirer de l'Office. Comme le sait très bien le ministre et comme le savent sans doute la plupart des députés intéressés, l'Office avait été initialement constitué en 1968-1969 afin d'assurer une commercialisation bien ordonnée du poisson pris dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les provinces des Prairies et dans certaines parties du nord-ouest de l'Ontario. Il est un peu ironique de constater qu'un autre adepte du néo-conservatisme, M. Sterling Lyon, ait été responsable de la création de l'Office. La nécessité en était devenue évidente, au milieu des années 60, lorsqu'une poignée seulement d'entreprises américaines exerçaient le monopole sur la vente et la transformation

Les subsides

du poisson. Ce qui fait que les pêcheurs devraient vendre leurs prises à vil prix.

Les députés de notre parti et la plupart des pêcheurs manitobains craignent à l'heure actuelle qu'avec la disparition de l'Office, les pêcheurs ne gagnent peut-être que quelques avantages à court terme, mais qu'à long terme les grandes entreprises américaines ne s'emparent sans doute à nouveau du marché et ne décident encore une fois à leur guise le prix d'achat des prises. Je crois savoir que le secrétaire parlementaire du ministre s'est vu confier la tâche d'enquêter sur l'Office et de décider de son avenir.

Je demande si le rapport a été reçu et ce que le ministre va recommander. Recommandera-t-il de démanteler l'Office ou de laisser le secteur privé lui faire concurrence? Ma crainte et celle de nombreux pêcheurs du Manitoba est que l'Office parte perdant. Les pêcheurs du Manitoba ont généralement exprimé le désir de garder l'Office tel qu'il est. Quand les entreprises privées dominaient le marché, jusqu'à la fin des années 60, les pêcheurs se faisaient offrir un prix au début de la saison, mais à la fin, le prix changeait et les pêcheurs restaient le bec dans l'eau. Ils préfèrent la façon actuelle de procéder qui produit l'effet contraire. L'Office leur offre un prix au début de la saison et le prix meilleur que prévu qu'il obtient à la fin de la saison est à l'avantage des pêcheurs manitobains.

En un mot, mes deux questions portent sur les subventions aux bateaux de pêche intérieure et sur l'avenir de l'Office de commercialisation.

M. McGrath: Monsieur le président, je voudrais d'abord m'excuser d'avoir interrompu le député. Je ne savais pas que c'était son premier discours à la Chambre. Je serais même disposé à l'écouter parler du néo-conservatisme.

Le député a soulevé deux points dont je voudrais parler maintenant, même si j'avais l'intention d'attendre que tous les députés aient parlé une fois avant d'intervenir. Il a donc soulevé deux questions précises: l'une au sujet du programme de subventions des bateaux de pêche et l'autre au sujet de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

En ce qui concerne la première, nous avons l'intention de rétablir le programme de subventions des bateaux de pêche pour le reste de l'année et d'en instaurer une version modifiée l'année prochaine. Mais je dois dire au député que le gouvernement a l'intention de mettre un terme à ce programme; d'ailleurs, il l'a fait savoir aux ministres des provinces de l'Atlantique. Ce n'est pas que nous le jugeons inutile. Tout simplement, nous ne pensons pas qu'il devrait rentrer dans les attributions de mes collègues le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Expansion économique régionale d'administrer des subventions aux bateaux de pêche. Nous croyons qu'il devrait s'agir avant tout d'un programme provincial jumelé à un autre programme qui, lui, ne serait pas administré par ce ministère. Dans certains cas, cependant, il sera nécessaire d'user de divers stimulants pour favoriser la mise en valeur de nouvelles pêcheries. C'est peut-être l'un des moyens dont nous pourrions user pour promouvoir de nouvelles pêcheries.